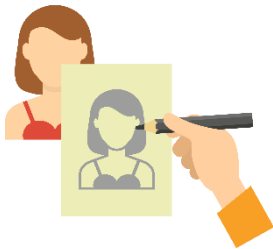


ENSEIGNEMENT GENERAL OPTIONNEL

LES ARTS PLASTIQUES



Les enseignements artistiques proposés au lycée s'inscrivent dans la continuité du collège dans le cadre des enseignements obligatoires. En classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent développer cette dimension artistique, composante de la formation générale.

Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes. Dessin, peinture, sculpture, photographies, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production, des images, relèvent des arts plastiques ; ils constituent un point d'appui pour l'architecture et le design.

■ ENJEUX ET OBJECTIFS

- De développer et d'étayer la pratique plastique et artistique de l'élève.
- D'enrichir la culture artistique et d'élargir des représentations culturelles des élèves.
- De rendre attentif aux données et aux dimensions sensibles des pratiques plastiques.
- De développer la curiosité pour la création artistique et la culture en général.
- D'accompagner l'élève dans les choix qu'il effectue concernant son parcours de formation au lycée ainsi que ceux portant sur son orientation vers les études supérieures.

■ COMPÉTENCES

- Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive
 - Expérimenter, produire, créer
 - Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif
- Questionner le fait artistique
- S'ouvrir à la pluralité des expressions
- Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique
- Etre sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique.



**Enseignement optionnel conseillé
en vue du choix de la spécialité
Arts Plastiques en 1^{ère} générale**